

Séance du 29 Avril 2026

N° 26.DGS.150

OBJET : Désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Pertuis

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT NEUF, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois d'Avril sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA en qualité de secrétaire de séance.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Marie Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoints.**

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean François MIRETTI

Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN

Julien POGOLOTTI à Michel AUTRAN

Mes chers collègues,

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de promotion du tourisme, incluant la création d'offices de tourisme.

Exposé des motifs :

Par délibération du conseil de Métropole en date du 4 juin 2021, l'Office de Tourisme de Pertuis a été créé sous forme associative.

Par délibération du conseil de Métropole du 28 avril 2026, les statuts de l'office de tourisme de Pertuis ont été modifiés.

Cette modification prévoit une nouvelle composition du Conseil d'Administration porté à 9 membres, comprenant notamment 1 représentant élu de la commune de Pertuis, désigné par le conseil municipal.

Je vous propose donc :

- Michel AUTRAN

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la compétence de la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de promotion du tourisme, incluant la création d'offices de tourisme ;

VU la délibération du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021 portant création de l'Office de Tourisme de Pertuis sous forme associative ;

VU le projet de modification des statuts de l'Office de Tourisme de Pertuis soumis à l'approbation du Conseil de la Métropole du 28 avril 2026, notamment le rapport n° HN-011-28/04/2026-CM

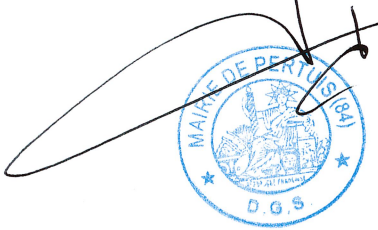
Au vu de ce qui précède, et oui l'exposé de son Président, le conseil municipal :

A L'UNANIMITE

► **APPROUVE** la désignation en qualité de représentant de la commune de Pertuis au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Pertuis, de **Michel AUTRAN**.

**Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.**

**La Secrétaire de séance,
Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA.**



Transmis en Préfecture le
Certifié exécutoire
Publié le 4 mai 2026